

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 89118706.4

51 Int. Cl.⁵: **A47B 96/06 , F24C 15/08**

22 Date de dépôt: 09.10.89

30 **Priorité: 14.10.88 FR 8813603**

43 Date de publication de la demande:
18.04.90 Bulletin 90/16

84 Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **BONNET S.A.**
Rue de l'Ecossais Limas BP 422
F-69653 Villefranche-s/Saône Cedex(FR)

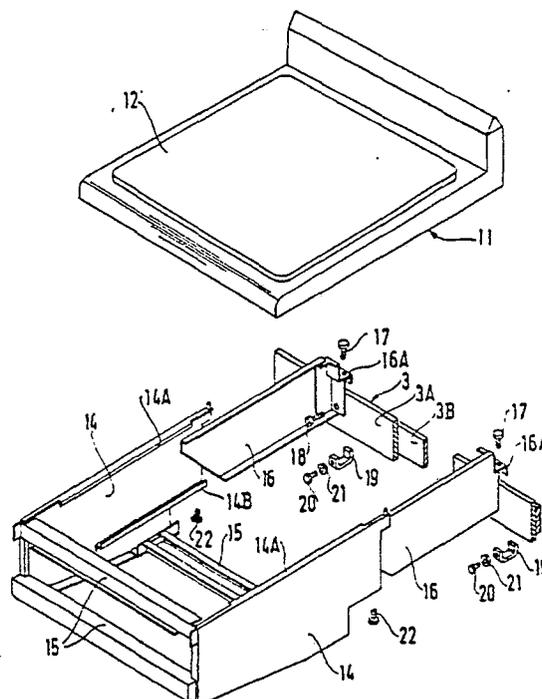
72 Inventeur: **Labrosse, Pierre-Yves**
c/o BONNET S.A. Limas, B.P. 422
F-69653 Villefranche Sur Saone(FR)
Inventeur: **Pouget, Michel**
c/o BONNET S.A. Limas, B.P. 422
F-69653 Villefranche Sur Saone(FR)
Inventeur: **Savoye, André**
c/o BONNET S.A. Limas, B.P. 422
F-69653 Villefranche Sur Saone(FR)

74 Mandataire: **Weinmiller, Jürgen et al**
Lennéstrasse 9 Postfach 24
D-8133 Feldafing(DE)

54 **Meuble de cuisine.**

57 La présente invention concerne un meuble de cuisine (10) suspendu à une poutre (3) par ses deux flancs latéraux (14), caractérisé en ce qu'il comporte deux bras (16) crochétés sur la poutre. Les deux flancs latéraux (14) coulissent sur les bras pour permettre un réglage en profondeur.

FIG.3



EP 0 363 868 A1

Meuble de cuisine

La présente invention concerne un meuble de cuisine suspendu à une poutre par ses deux flancs latéraux. Ce meuble comporte un plan de travail qui peut être soit un plan neutre soit un élément de cuisson comme, par exemples, une plaque chauffante ou un corps creux tel qu'une marmite. Une poutre de grande longueur permet d'installer plusieurs meubles côte-à-côte pour constituer un "piano". Chaque meuble est facilement démontable et ceci assure une grande modularité au "piano".

On connaît, par le document FR 2 490 940, un meuble de cuisine suspendu à une poutre, par l'intermédiaire de deux crochets. Ces deux crochets sont fixés chacun sur un flanc, ce qui ne permet aucun réglage en profondeur.

La présente invention a pour but de permettre un réglage en profondeur et ce but est atteint grâce à la présence de deux bras crochetés sur la poutre et sur lesquels coulisent les deux flancs.

Le meuble de cuisine selon la présente invention est caractérisé en ce qu'il comporte deux bras crochetés sur la poutre, les deux flancs latéraux coulissant sur les bras pour permettre un réglage en profondeur, les flancs étant bloqués sur les bras après réglage.

Chaque bras comporte une vis de réglage qui prend appui sur l'arête supérieure de la poutre, afin de régler la hauteur du bras, et une vis de réglage qui prend appui sur la face de la poutre, afin de régler l'inclinaison du bras, ces quatre vis autorisant le réglage de la hauteur et de l'horizontalité du plan de travail.

Il est décrit ci-après, à titre d'exemple et en référence aux dessins annexés, un meuble de cuisine selon l'invention.

La figure 1 représente une vue générale du meuble de cuisine suspendu à une poutre fixée à un mur.

La figure 2 représente une poutre fixée à un socle.

La figure 3 représente ce meuble en vue éclatée.

La figure 4 montre le détail de l'accrochage et du réglage d'un bras sur la poutre.

Dans la figure 1, le meuble de cuisine 10 est suspendu à une poutre 3 de sorte que le sol 2 est tout à fait libre jusqu'au pied du mur 1. Ceci permet un nettoyage aisé et complet sous le meuble. La poutre 3 est constituée d'une cale 3A et d'une contre-cale 3B, cela étant mieux visible sur la figure 3. Cette poutre est fixée au mur par l'intermédiaire de boulons non représentés.

Le meuble 10 comporte un plan de travail 11, une face avant 13 et deux flancs 14. Le plan de travail 11 est, dans cet exemple, un élément de

cuisson tel qu'une plaque chauffante 12.

La figure 2 représente une poutre 3 fixée à un socle 4. Ce socle est constitué de deux équerres 5 et de deux éléments de renforcement 6. Un tel socle est utilisé si le mur n'est pas assez résistant, et deux tels socles sont utilisés si on veut installer deux meubles dos à dos.

La figure 3 est une vue éclatée et partielle, car la face avant n'a pas été représentée, ceci afin de bien montrer la constitution interne du meuble. Les flancs 14 sont reliés entre eux par trois traverses 15. Ils coulissent chacun sur un bras 16 par l'intermédiaire de deux glissières 14A, 14B et, une fois leur mise en place définitive, ils sont bloqués sur les bras par l'intermédiaire des vis 22.

Chaque bras 16 est crocheté sur la poutre 3 par l'intermédiaire d'un crochet 16A qui s'engage derrière la cale 3A, et solidarisé à la poutre par l'intermédiaire d'un étrier 19.

La figure 4 montre bien la mise en place d'un bras sur la poutre ainsi que sa liaison avec cette poutre.

La contre-cale 3B permet la mise en place du crochet 16A et de l'étrier 19.

La vis 17, qui prend appui sur l'arête supérieure de la cale 3A, autorise un réglage de la hauteur du bras.

La vis 18, qui prend appui sur la face avant de la cale 3A, autorise un réglage de l'inclinaison du bras.

Les deux vis 17 et les deux vis 18 permettent donc un réglage de la hauteur et de l'horizontalité du plan de travail.

L'étrier 19 rend le bras solidaire de la poutre par l'intermédiaire de sa vis 20, bloquée par le contre-écrou 21.

La mise en place d'un meuble s'effectue de la manière suivante :

- on fixe la poutre sur le mur,
- on crochète le meuble sur la poutre,
- on règle sa hauteur et son horizontalité,
- on met en place l'étrier,
- on plaque le plan de travail contre le mur en faisant coulisser les flancs sur les bras,
- enfin on bloque les flancs sur les bras.

Revendications

1/ Meuble de cuisine (10) suspendu à une poutre (3) par ses deux flancs latéraux (14), caractérisé en ce qu'il comporte deux bras (16) crochetés sur la poutre, les deux flancs coulissant sur les bras pour permettre un réglage en profondeur, les flancs étant bloqués sur les bras après réglage.

2/ Meuble de cuisine selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque bras (16) comporte une vis de réglage (17) prenant appui sur l'arête supérieure de la poutre, afin de régler la hauteur du bras.

5

3/ Meuble de cuisine selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que chaque bras (16) comporte une vis de réglage (18) prenant appui sur la face de la poutre, afin de régler l'inclinaison du bras.

10

4/ Meuble de cuisine selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que chaque bras (16) est bloqué sur la poutre par l'intermédiaire d'un étrier (19).

5/ Meuble de cuisine selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la poutre est fixée sur un socle (4).

15

20

25

30

35

40

45

50

55

3

FIG.1

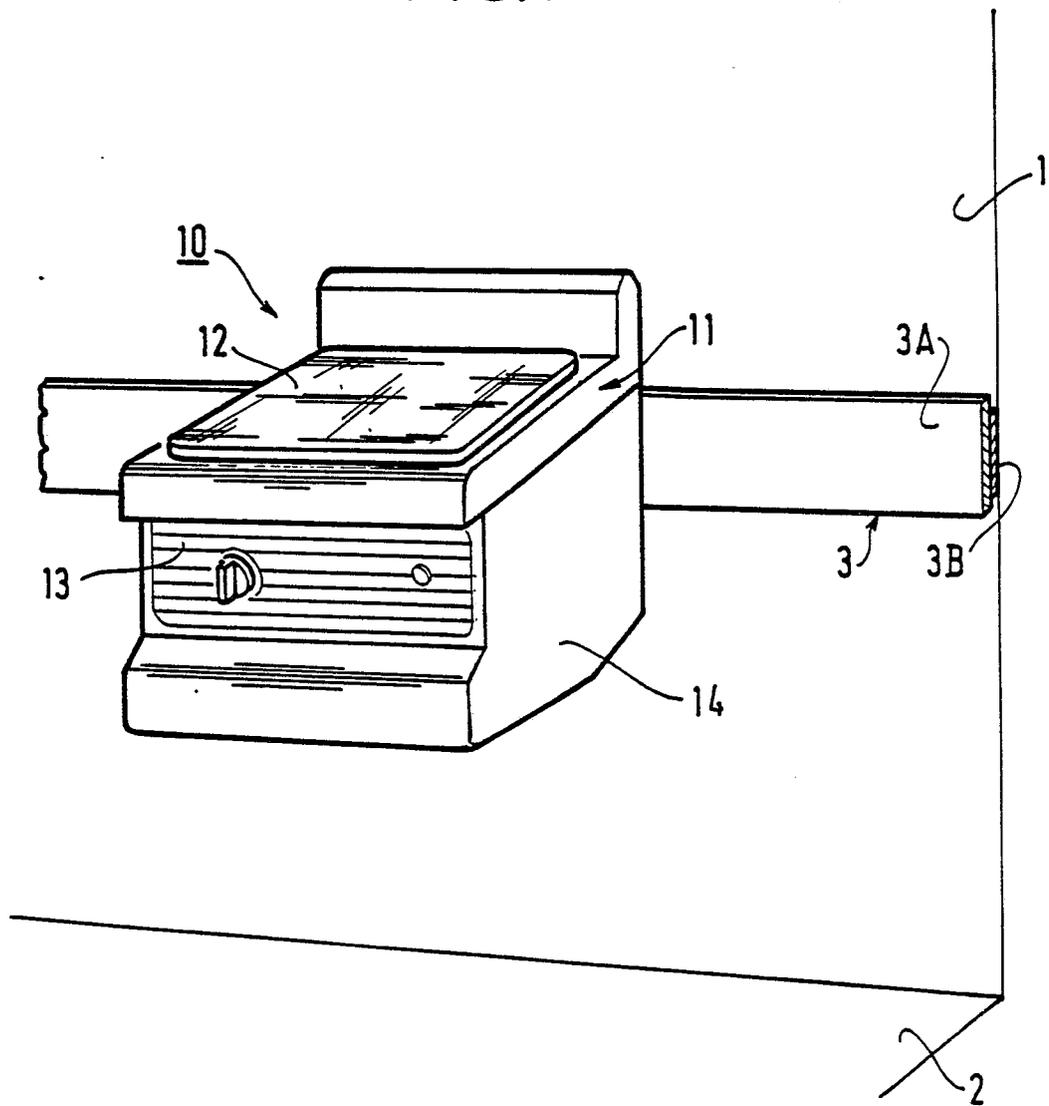


FIG.2

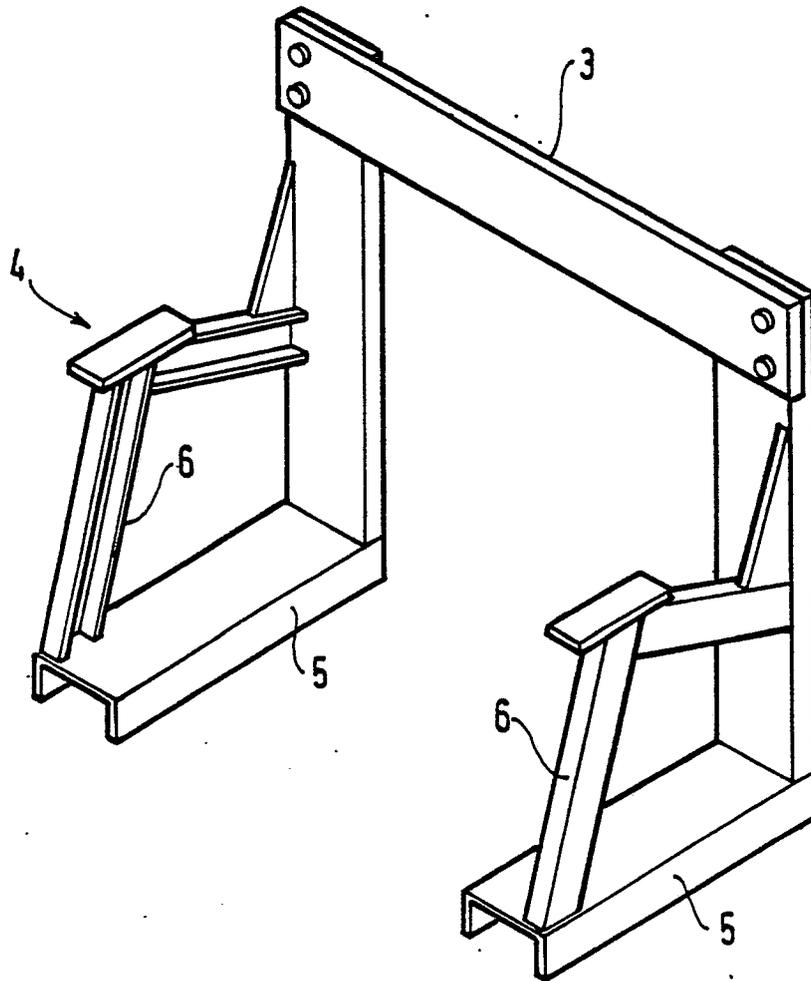


FIG.3

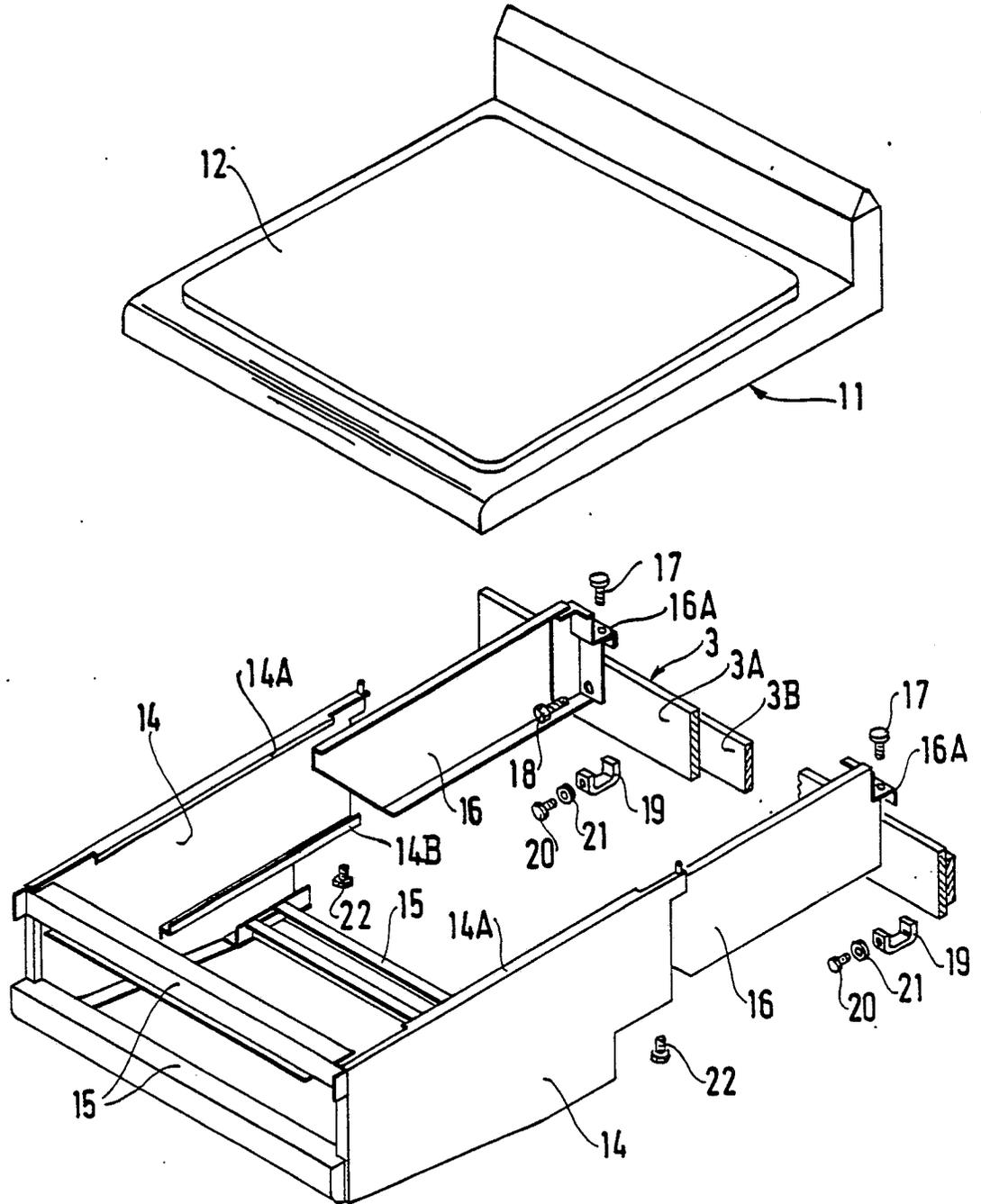
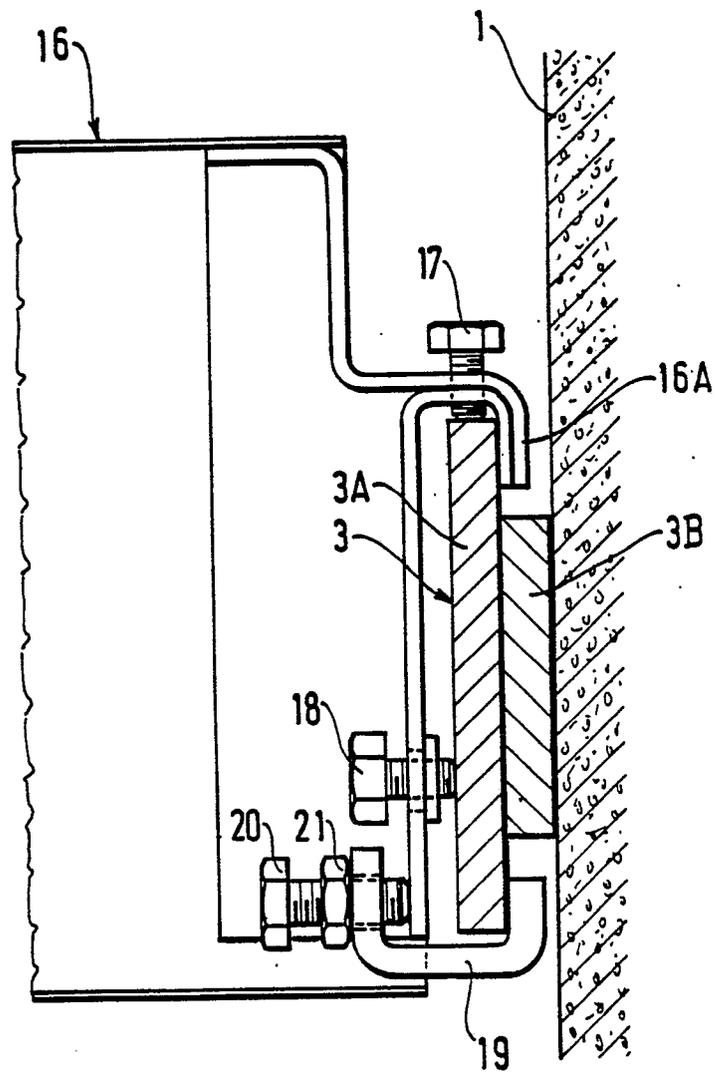


FIG.4





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D, X	FR-A-2 490 940 (INDUSTRIE DU BOIS S.A.) * Figures 1-2; page 1 *	1,2	A 47 B 96/06 F 24 C 15/08
A	---	3	
A	GB-A-1 362 547 (MODULAR EXTENSIONS LTD) * Figures 2-3 *	1,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 B A 47 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 28-12-1989	Examineur NOESEN R. F.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			